

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil provisoire de Laverlochère-Angliers**, tenue à la salle du conseil, situé au 14, Baie Miller, Angliers, le 6 août 2018 à 19 h 30 sous la présidence de la mairesse, Lyna Pine.

Sont présent : Monsieur Daniel Barrette, maire suppléant;  
Monsieur Jacquelin Golenski, conseiller ;  
Madame Madeleine Frigon, conseillère;

Sont absent : Monsieur Normand Bergeron, conseiller;  
Madame Cindy Cotten, conseillère;  
Madame Madeleine Frigon, conseillère;  
Madame Valérie Lemens-Turgeon, conseillère;

Est également présente: Madame Lyne Bellehumeur, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière, adjointe.

#### 1.- **Ouverture de la séance.**

Les membres présents à l'ouverture de la séance ne formant pas quorum, attendent une heure et puisque le quorum n'a pas été complété, l'assemblée est ajournée à lundi le 13 août 2018.

---

Lyna Pine, mairesse

---

Lyne Bellehumeur, dg, sec.-très adj.

Je, Daniel Barrette, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

---

Lyna Pine, mairesse

---

Procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du **conseil provisoire de Laverlochère-Angliers**, tenue à la salle du conseil, situé au 14, Baie Miller, Angliers, le 13 août 2018 à 19 h 30 sous la présidence de la mairesse, Lyna Pine.

Sont présents: Monsieur Daniel Barrette, maire suppléant;  
Monsieur Jacquelin Golenski, conseiller ;  
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;  
Madame Cindy Cotten, conseillère;  
Madame Madeleine Frigon, conseillère;  
Madame Valérie Lemens-Turgeon, conseillère;

Sont absents : Madame Marcelle Vilandré, conseillère;  
Monsieur Éric Bergeron, conseiller;  
Monsieur Sébastien Fortier, conseiller;

Est également présente: Madame Monique Rivest, directrice générale,  
secrétaire-trésorière.

**1.- Ouverture de la séance.**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum,  
l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président qui  
déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

**2.- Adoption de l'ordre du jour.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de  
l'ordre du jour;

18-08-195

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten  
d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et qu'il demeure ouvert à toute  
modification.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**3.- Adoption des procès-verbaux du 9 juillet et du 31 juillet 2018.**

**Corrections :**

Au procès-verbal du 31 juillet 2018

18-08-196

Il est proposé par la conseillère Cindy Cotten que la résolution  
no18-07-193 soit modifiée de la façon suivante :

**Ajouter**

La scarification doit se faire en même temps que le dernier nivelage prévu  
fin d'octobre et que le conseil demande un prix pour la distance de  
madame Carry Bernèche à la piste cyclable vers le village.

**Et d'enlever**

**CONSIDÉRANT QUE** le nivelage de chaque côté de ce tronçon est  
effectué à contrat et que le scarifiage de ce tronçon permettrait de l'inclure  
dans le contrat et d'assurer un entretien uniforme du rang.

Puisque les travaux doivent se faire juste avant le dernier nivelage qui lui  
est inclus dans l'opération de scarifiage.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au procès du 9 juillet 2018

au point 11.1 **Débroussaillage du bord de la route**

**CONSIDÉRANT** que des travaux de débroussaillage, nettoyage de fossé s'imposent sur la route à Comtois reliant les municipalités de St-Eugène-de-Guigues et le rang 1 et 2 de Baby situé dans le quartier Laverlochère;

**CONSIDÉRANT** que la route appartient aux deux municipalités, chacun étant propriétaire d'un côté de la route;

**CONSIDÉRANT** l'offre de la municipalité de St-Eugène-de-Guigues de faire exécuter les travaux en louant une tête déchiqueteuse et en partageant les dépenses en deux;

18-08-197

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de partager le coût avec la municipalité St-Eugène-de-Guigues afin de nettoyer les bords de la route à Comtois pour une somme de 4 300 \$ plus taxes payé en parts égales par les deux municipalités. Le tout payé à même les fonds généraux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **Adoption des procès-verbaux**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil provisoire ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2018 et de la séance extraordinaire du 31 juillet 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil provisoire déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture ;

18-08-198

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Madeleine Frigon d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018 et du 31 juillet 2018 telle corrigée;

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **4.- CCU / Dérogation mineure**

Aucune demande

#### **5.- Période de questions et demande verbale.**

Le maire donne la parole au public et reçoit les questions de l'assistance.

**Facture Fabrique St-Isidore de Laverlochère.**

**CONSIDÉRANT** que lors des travaux datés du 28 juin 2018 près de l'Église a été facturé à la Fabrique St-Isidore;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune preuve démontrant que le tuyau défectueux leur appartient;

18-08-199

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Valérie Lemens-Turgeon d'annuler la facture no 47, envoyé pour une somme 640.00 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 6.- Revenus

Location salle	550.00\$
Photocopies	1.38\$
Creusage au cimetière	115.00\$
Taxes à recevoir	5 222.86\$
Mutation	2 664.36\$
Foncières	35 861.45\$
Aqueduc	9 638.08\$
Égout	776.65\$
Traitement des eaux	2 742.29\$
Matière Résiduelle	6 270.00\$
Pénalité courus	3.15\$
Intérêts	595.78\$
Projet biblio Angliers	7 085.09\$
Licence et permis	50.00\$
FSS, remboursement CSST	44.88\$
Parmalat	57.76\$
Arrondissement	0.02 \$
Boîte courrier Âge d'Or Angliers (loyer, copies, assurance mobilière)	1 143.75\$ 2 314.09\$
Total:	<u>75 136.59\$</u>

### 6.1- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil provisoire prend acte de la liste des comptes payés;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil provisoire prend en compte la liste des comptes à payer;

18-08-200

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron que les dépenses présentées pour le mois de juillet 2018 soient autorisées pour des factures s'élevant à 101 150.85\$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 9 993.89\$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 31 juillet 2018 imprimé le 31 juillet 2018, totalisant des dépenses de 111 144.74\$, plus une somme de 17 012.40\$ consignée au rapport des salaires nets du 26 juillet 2018, le tout totalisant 127 832.98\$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**7.- Correspondance.**

**Renouvellement des contrats avec Centrex**

Reporté.

**Demande d'installation d'un lampadaire au coin du Rang 5 Baby**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande a été faite par un résident du secteur Laverlochère afin d'installer un luminaire à l'intersection du Rang 5 Baby et de la Route 382;

**CONSIDÉRANT** le coût d'une nouvelle installation;

**CONSIDÉRANT** que la demande n'a pas été motivée;

**CONSIDÉRANT** qu'il apparait que c'est presque une entrée privée, puisqu'il y a un seul résident;

18-08-201

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de refuser cette demande;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**7.4 Demande de la part du service d'entraide funéraire** pour les services d'un électricien qui ferait l'ajout de prises de courant le long du mur dans la salle Simard à Angliers

**CONSIDÉRANT** que les problèmes électriques sont dus à l'évolution des activités dans le bâtiment;

**CONSIDÉRANT** que les prises électriques ne sont plus adaptées afin de recevoir des réceptions dans cette salle;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a d'autres problématiques dans tout l'édifice communautaire, secteur Angliers;

18-08-202

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten qu'il faut évaluer le dossier globalement de la salle avant de prendre une décision.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**7.5 Demande de la part du Club de l'âge d'or les Navigateurs** d'Angliers pour les services d'un électricien qui ferait le branchement de l'appareil de chauffage « Convect Air » pour la salle à manger avant la saison froide.

Manque d'information.

**8.- Dossiers municipaux.**

**8.1 TECQ**

**CONSIDÉRANT** que des investissements dans les routes sont prévus dans le secteur Angliers;

**CONSIDÉRANT** que les travaux consistent à changer les ponceaux et faire des fossés et faire du rechargement;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a un poteau appartenant à Hydro-Québec qui oblige les usagers à faire un écart sur la route afin de l'éviter;

**CONSIDÉRANT** que ce poteau nuit au déneigement et au nivelage de cette route;

18-08-203

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Valérie Lemens-Turgeon de demander à Hydro-Québec de déplacer le poteau portant le numéro LW9B11 situé sur le chemin du Pin Rouge, secteur Angliers.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**8.2.- Dossier eau potable, secteur Angliers**

Suivi du dossier.

Le manque de pression d'eau secteur Laverlochère, a été porté à l'attention du conseil, l'inspecteur fait des recherches en ce moment.

**8.3.- Centre communautaire/patinoire.**

**Projet patinoire.**

Le projet a été accepté.

**8.4.- Développement de terrains**

On attend un retour du Ministère faune et parc (à confirmer le nom du min.) d'ici la fin de l'année.

#### **8.5.- Réseau routier**

##### **10 roues**

Le conseil demande un rapport sur l'état mécanique général du 10 roues.

##### **Chemin d'hiver.**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité est responsable de l'entretien de ses routes;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité ne détient pas de machinerie pour l'ouverture des chemins en période hivernale;

**CONSIDÉRANT** que la valeur du contrat est estimée à une somme inférieure à 100 000 \$, pour le déneigement et sablage de nos routes, couvrant une saison ;

18-08-204

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé le conseiller Normand Bergeron de mandater la directrice générale pour aller en soumission publique par le système SEA0 pour le déneigement et le sablage de nos routes, couvrant la saison 2018-2019 et pour les saisons 2018-2021.

Le conseil se réserve la possibilité de choisir pour un an ou pour 3 ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

##### **Proposition nettoyage écocentre.**

Manque d'information.

#### **8.6 Ressources humaines.**

##### **Départ**

**CONSIDÉRANT** que le poste de directeur général devait être comblé par madame Lyne Bellehumeur;

**CONSIDÉRANT** que madame Bellehumeur n'a pas terminé sa période de probation;

**CONSIDÉRANT** qu'elle n'atteint pas les objectifs du poste;

18-08-205

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'inscrire sur la cessation d'emploi la mention « M » intitulé : Congédiement qui signifie ne convient pas l'emploi;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **Comité de sélection**

**CONSIDÉRANT** que le poste de directeur général est affiché de nouveau en regard d'un départ à la retraite non comblé;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de former un comité de sélection;

18-08-206

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten que le comité de sélection soit composé des personnes suivantes; la mairesse, madame Lyna Pine, le maire, monsieur Daniel Barrette, la directrice générale, Madame Monique Rivest et Madame Lyne Gironne.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **Départ à la retraite**

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale, Monique Rivest prendra sa retraite sous peu;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'approuver les modalités de départ soumise par la dg en date du février;

**CONSIDÉRANT** que son départ est retardé et qu'il y aura un nouveau conseil sous peu;

18-08-207

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Valérie Lemens-Turgeon d'approuver les modalités de départ définitif à la retraite, de la directrice générale Monique Rivest. Le maire est autorisé à signer tous documents donnant plein effet à cette résolution.

Entre-temps madame Rivest est autorisée à prendre les formations nécessaires au bon accomplissement ses tâches.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **8.7.- Système SMI.**

**CONSIDÉRANT** que le système SMI a été instauré dans la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que c'est un bon outil de planification;



**CONSIDÉRANT** que la directrice générale adjointe n'a pas adhéré à ce système qui était sous sa responsabilité;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a eu relâche depuis juin;

18-08-208

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé la conseillère Madeleine Frigon d'appliquer le système SMI auquel tous les employés doivent adhérer immédiatement. Un suivi serré sera fait par la directrice générale, responsable des ressources humaines.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **9- Rapport des comités.**

##### **9.1.- Commission familiale et MADA.**

**CONSIDÉRANT** que la Commission familiale est composée de cinq commissaires ;

**CONSIDÉRANT** le départ de Caroline Gauthier ;

**CONSIDÉRANT** le nombre de commissaires est de 3 personnes ;

18-08-209

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Madeleine Frigon de nommer madame Stéphanie Hein et monsieur Bernadin Létourneau commissaire à la commission familiale.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

##### **9.2.- Bibliothèque.**

Les travaux sont enclenchés.

##### **9.3.- Les promoteurs d'Angliers.**

Le conseil demande leur charte.

##### **9.4.- Comité des Loisirs et Sports d'Angliers.**

**CONSIDÉRANT** que le Festival du Poisson, édition 2019 marquera le 50<sup>e</sup> édition de la fête;

**CONSIDÉRANT** que le comité Sports et Loisirs d'Angliers désire faire un tirage excédent 2 000 \$ lors de l'activité du Festival du Poisson de février 2019;

**CONSIDÉRANT** que le tirage serait un VTT avec accessoires d'une valeur de 9 886.70 \$ plus deux autres tirages de 500 \$;

**CONSIDÉRANT** que pour réaliser le tirage il faut compléter une demande de licence de tirage pour un organisme à la Régie des alcools, des courses et de jeux;

**CONSIDÉRANT** que pour l'obtention de ce permis, le comité doit avoir un organisme qui le cautionne;

**CONSIDÉRANT** que le conseil soutient ses comités;

18-08-210

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron que le conseil provisoire de la municipalité de Laverlochère-Angliers cautionne le comité Loisirs et Sports d'Angliers pour une somme n'excédant pas 10 887 \$. La directrice générale, Monique Rivest, est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Laverlochère-Angliers les documents donnant plein effet à cette décision.

Un suivi mensuel de l'avancement de vente des billets devra être déposé au bureau municipal au début de chaque mois.

Adopté à la majorité des conseillers.

#### **10.- Suivi à la dernière séance du conseil.**

##### **10.1 Logo**

Présentation de la version finale.

##### **10.2.- Règlement de contrôle et suivi budgétaire**

À adopter le mois prochain.

##### **10.3.- Règlement sur la gestion contractuelle**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du règlement n° 2018-07 a été préalablement donné lors de la séance extraordinaire du 26 juin 2018;

**CONSIDÉRANT** que conformément à la loi, le projet de règlement n° 2018-07 a été déposé lors de la séance extraordinaire du 26 juin 2018;

18-08-211

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Madeleine Frigon et résolu que le règlement n° 2018-07 intitulé « Règlement n° 2018-07 établissant la politique de gestion contractuelle » soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Le règlement est consigné dans le livre des règlements.

#### 10.4- **Toponymie**

Reporter

#### 10.5.- **Appel d'offres projet patinoire.**

**CONSIDÉRANT** qu'un le règlement établissant la politique de gestion contractuelle est adoptée;

**CONSIDÉRANT** qu'une subvention a été obtenue afin de construire un abri pour les patineurs;

**CONSIDÉRANT** que les travaux projetés sont inférieurs à 101 100 \$;

**CONSIDÉRANT** le résultat de l'analyse à l'annexe 4 du règlement;

18-08-212

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten de choisir le mode de passation de gré à gré pour la construction et installation d'un local qui servira d'abri pour patineur, tel que défini dans le projet qui a été accepté;

Les travaux devront être terminés au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### 11.- **Affaires nouvelles**

Rien de nouveau.

#### 12.- **Information du maire.**

De l'information a été donnée.

#### 13.- **Changement de date pour la séance de septembre**

**CONSIDÉRANT** que le calendrier des séances ordinaires du conseil doit avoir une modification;

**CONSIDÉRANT** que la séance de septembre 2018 est prévue pour le 10 septembre 2018;

**CONSIDÉRANT** que le président sera absent faisant en sorte qu'il sera difficile d'atteindre le quorum ;

18-08-213

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten de devancer la séance du 10 septembre 2018 au mardi 4 septembre 2018, à la salle du conseil situé au 11A Principale Sud, à Laverlochère à compter de 19 h 30.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**14. Période de questions.**

Le maire donne la parole au public et il reçoit les questions de l'assistance.

**15.- Clôture de l'assemblée.**

La présidente déclare la levée de la séance, il est 22 h 16.

\_\_\_\_\_  
Lyna Pine, mairesse

\_\_\_\_\_  
Monique Rivest, dir.gén., sec.- trés.

Je, Lyna Pine, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

\_\_\_\_\_  
Lyna Pine, mairesse